

DÉCISION DU MAIRE N° 2023-016

**DECLARANT SANS SUITE POUR CAUSE D'INFRUCTUOSITE
LE MARCHÉ DE LA LOCATION ET L'ENTRETIEN D'EQUIPEMENTS TEXTILES CONCERNANT
LE PERSONNEL DE LA RESTAURATION MUNICIPALE**

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

VU l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 2152-3 et R. 2185-1 du Code de la commande publique relatifs à l'offre inacceptable,

VU l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne le 31 janvier 2023 sur la plateforme électronique des marchés publics e-marchespublics.com,

CONSIDERANT que la procédure lancée en vue de l'attribution du marché public de la location et l'entretien d'équipements textiles concernant le personnel de la restauration municipale n'a reçu qu'une seule offre, que le prix proposé était élevé et que la négociation avec le prestataire soumissionnaire n'a pas conduit à obtenir une offre satisfaisante, et que par suite, celle-ci a été jugée par la commission d'analyse des offres réunie le 17 mars 2023 comme inacceptable au motif que le prix proposé excédait le budget alloué au marché tels qu'il a été déterminé et établi avant le lancement de la procédure.

DÉCIDE

La procédure sans suite pour cause d'infiructuosité.

Une autre procédure de consultation sera déclenchée par la demande de devis à d'autres opérateurs économiques.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine et Monsieur le Trésorier principal d'Orly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier principal d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 17 mars 2023.

Eric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine

